

## RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

### Objectifs

- Comprendre la législation sociale en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes
- Assurer son rôle de référent vis-à-vis des salariés et assurer l'interface avec les autres élus et la Direction de l'entreprise
- Alerter les parties prenantes, conseiller et orienter les salariés

### Profil Stagiaire(s)

Cette formation s'adresse aux élus du comité social et économique (CSE) désignés comme référents harcèlement sexuel, selon la loi du 5 septembre 2018

### Pré-requis

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis

### PROGRAMME

#### **Connaître la réglementation et le périmètre du référent harcèlement sexuel**

Identifier les acteurs, leurs rôles et responsabilités : Direction et managers /médecin du travail/inspecteur du travail /référents CSE et référent "Direction",...

Intégrer les obligations légales au niveau de la protection de l'intégrité et de la santé des salariés

Maîtriser les définitions et périmètre du harcèlement sexuel

Intégrer les procédures des droits d'alerte et de retrait ainsi que les recours contentieux

#### **Devenir un acteur reconnu de la prévention du harcèlement sexuel**

Connaître les moyens de la prévention : outils de communication, réunions...

Détecter les situations à risques et gérer les situations de crise

Savoir apprécier la gravité d'une situation, alerter les bonnes personnes

Les moyens de fonctionnement : heures de délégations, liberté de déplacement...

#### **Bien communiquer avec les différents acteurs**

Définir son mode de communication et de reporting

Concilier les impératifs de transparence et de confidentialité

### Méthode pédagogique

Cette formation alterne apports théoriques, cas concrets et jeux de rôle.

Le référent CSE bénéficie de cette formation dans le cadre de l'article L.2315-18 du Code du travail : le coût de la formation est pris en charge par l'employeur.